

ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ENTREPRISE

ADASEA Association Départementale pour l'Aménagement des structures des exploitations agricoles

ZAC Grenoble Air Parc
38 590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS
04 76 06 56 65 / 06 82 57 68 82
Contact : Laurent Fillion

Mission

Accueil des porteurs de projet d'activités agri rurales
Appui au montage de dossiers de demandes d'aides destinées aux jeunes agriculteurs
Accompagnement à la transmission d'exploitation (répertoire d'installation cédants - repreneurs)

ANPE Agence Nationale pour l'Emploi

Maison de l'Economie
7 rue du Colombier
38 160 SAINT MARCELLIN
04 76 64 86 70
Contact : Anne Laure MASSON

Mission

EPCE Evaluation Préalable à la création d'entreprise : accompagnement de 8 à 10H00 sur Grenoble permet de vérifier la faisabilité et la pertinence du projet de création
ATELIER 1 et 2 CREATION D'ENTREPRISE information générale : Créer son entreprise pourquoi pas ? (notion d'entrepreneur - coordonnées des partenaires) - 2^{ème} atelier : étude de marché
EMT Evaluation en Milieu de Travail : vérifie les capacités ou compétences et permet la découverte d'un métier (70 h maximum modulables)

CAP EMPLOI 38 OHEE PROMETHEE

Permanence

Maison de l'Economie
7 rue du Colombier
38 160 SAINT MARCELLIN
04 76 53 01 49
Contact : Daniel CLOS

Mission

vérification adéquation entre l'handicap et projet de création d'entreprise
Orientation sur les EPCE
Information sur le livret d'aide aux créateurs AGEPHIP

Montage des dossiers AGEFIPH Chambre de Commerce et d'Industrie ou Chambre de Métiers
Subvention AGEFIPH plafonnée à 10 675 €

EGEE RA Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise

Délégation de l'Isère
66 bd Maréchal Foch
38 000 GRENOBLE
04 76 38 68 26
contact : André Lopez Vélasco

Mission

Accompagnement individuel du porteur de projet en création ou reprise d'entreprise par un senior moyennant une indemnisation.

EQUI SOL Association d'appui d'activités en commerce équitable

15 r Georges Jacquet
38000 GRENOBLE
04 38 21 05 11
Contact : Julia LOPEZ

Mission :

Accueil et conseil
Formations
Pôle ressource sur le commerce équitable
Rencontres pour échanger autour d'expériences

MISSION LOCALE

Maison de l'Economie
7 rue du Colombier
38 160 SAINT MARCELLIN
04 76 38 83 44
contact : Chantal Emard Burriat

Mission :

Accueil des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire
Accompagnement dans les parcours de formation emploi orientation insertion
Accompagnement social du jeune : logement santé transport

POINT INFO INSTALLATION

40 avenue Marcelin Berthelot
38 036 GRENOBLE cedex
04 76 20 67 01
Contact : Frédéric FORT

Mission

Formations aux créateurs d'activités agri rurales
Proposition du chéquier régional installation (prise en charge des frais d'études) aux porteurs de projet en création d'entreprises agri rurales.

SMPSG Syndicat Mixte Pays du Sud-Grésivaudan

Maison de l'Economie

7 rue du Colombier

38 160 SAINT MARCELLIN

04 76 38 67 20

contact : Karine NILES

Mission :

Accueil des porteurs de projet en création ou reprise d'entreprise (tout public)

Atelier d'information à la création d'entreprise : partenaires de la création - montage du plan d'affaires - témoignages

Accompagnement individualisé gratuit d'appui à la création

Recensement de l'offre immobilière et foncière à vocation artisanale industrielle commerciale et tertiaire

ORGANISMES DISPENSANTS DES FORMATIONS A LA CREATION D'ENTREPRISE

Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble

Formation :

5 jours pour entreprendre : 183 € TTC / formation finançable par chèquiers conseils* (3 chèques conseils soit 45 € de participation personnelle)

5 jours de formation : formation / conseil individualisé / rencontre avec les experts

**les bénéficiaires des chèquiers conseil sont les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 6 mois aux ASSEDIC indemnisés ou non et le public éligible au dispositif EDEN*

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble

Durée 30 H de stage de préparation obligatoire* à l'installation du lundi au jeudi 283 TTC € (la formation n'est pas finançable par chèque conseil) - 1 entretien individuel en fin de stage

Durée 24 H de formation individualisée montage du plan d'affaires du lundi au mercredi (10 personnes maximum)- gratuité du stage - priorité pour les demandeurs d'emploi

Possibilité d'entretien individuel sur RDV

Sont dispensés du stage obligatoire :

- personne titulaire d'un Bac +2 notamment avec un module en gestion
- les salariés ayant cotisés à une caisse cadre pendant 3 ans

SOLUTIONS DE FINANCEMENT HORS DU SYSTEME BANCAIRE

ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Economique

Permanence

Maison de l'Economie
7 rue du Colombier
38 160 SAINT MARCELLIN
04 38 70 17 61 - 06 74 89 03 98
contact : Jérôme HENRY

Mission

Evaluation du projet

Outil de financement tout secteur d'activités **pour des porteurs de projet qui n'ont pas accès au crédit bancaire**

- crédit solidaire de 1000 à 5500 € intérêts 7,98 % frais dossier 5% remboursement sur 2 ans caution de l'entourage
- prêt à 0% complémentaire au Crédit Solidaire (maximum 5 000 €) différé possible jusqu'à 24 mois

Suivi du projet par un parrainage

AGEFIPH Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (voir structure d'accompagnement Ohée Prométhée)

Bénéficiaire : personne reconnue handicapée

Outil de financement : subvention d'investissement plafonnée à 10 671,43 € en complément d'autres financements et dans la limite de 50 % du coût total du projet.

FGIF Fonds de garantie à l'initiative des femmes (voir structure de financement SGRVI)

Bénéficiaire : toute entreprise tous secteurs d'activités toutes formes juridiques assumée par des femmes

Minimum 5000 € de prêt bancaire entre 24 à 84 mois

la banque conserve 30 % du risque : elle peut prendre sur cette partie nantissement ou gage

Intérêt pour la créatrice : pas de caution personnelle

Coût de la garantie : 2,5 % du montant garanti

Isère entreprendre

Hôtel d'entreprises La Petite Halle - ZAC Bouchayer Viallet - 31, rue Gustave Eiffel - 38000 - GRENOBLE

Tél. : 04.76.69.63.77

Contact : Véronique CHANAS

Mission

Evaluation du projet

Outil de financement tout secteur d'activités hors professions libérales et franchises **avec un projet de création d'emploi (8 à 20 emplois en 3 ans) :**

Le prêt d'honneur compris entre 15 000 à 45 000 € remboursable sur 4 ou 5 ans avec un différé de remboursement, sans intérêt ni garantie

Suivi du projet par un parrainage

SGRVI Sud-Grésivaudan Royans Vercors Initiative

Maison de l'Economie

7 rue du Colombier

38 160 SAINT MARCELLIN

04 76 38 67 20

contact : Karine NILES

Mission :

Evaluation du projet par un Comité d'agrément

Outil de financement tout secteur d'activités :

**prêt d'honneur sans intérêt sans garantie en complément d'un emprunt bancaire
montant du prêt compris entre 1500 - 8000 €**

Instruction des demandes

EDEN avance remboursable plafonnée à 6 000 €

FGIF Fonds de garantie à l'Initiative des Femmes

IDECLIC PRIM Subvention régionale plafonnée à 3000 €

FORMALITES ADMINISTRATIVES ASPECTS JURIDIQUES ET SOCIAUX

ASSEDIC

Maison de l'Economie
7 rue du Colombier
38 160 SAINT MARCELLIN
tél : 39 49 pour prendre RDV avec un conseiller
www.assedic.fr

Mission

Accueillir et inscrire les demandeurs d'emploi
Verser les allocations chômage

CAF Caisse d'Allocations Familiales

L'ensemble des entreprises versent une cotisation au titre des allocations familiales. Le recouvrement est assuré par l'Urssaf.
Le créateur percevant le RMI bénéficie d'un maintien des droits pendant 6 mois s'il dépose un formulaire de demande d'ACCRE.

Caisse de Retraite Complémentaire

L'adhésion à une caisse de retraite complémentaire est obligatoire pour toute entreprise qui se crée. A sa création l'entreprise doit adhérer à deux régimes de retraites ARRCO (cadre) et AGIRC (non cadre) Le Groupe Prémalliance est désigné pour recevoir les adhésions de retraite complémentaire :
Prémalliance
Yollande Rolland
47 avenue Marie Reynoard
38 067 GRENOBLE
Tél : 04 76 29 16 60

CFE Centre de Formalités des entreprises pour l'immatriculation de l'entreprise

Mission

Il permet au créateur d'effectuer toutes les formalités de création en même temps, le CFE se charge de transmettre les informations aux partenaires destinataires des formalités : Greffe du Tribunal, Urssaf, Insee, Impôts, Caisse Maladie et de Retraite, Cram, DDTE

Il existe 5 centres de formalités :

Pour les sociétés commerciales et industrielles

CFE de la CCIG
1 Place André Malraux
38 000 GRENOBLE
Tél : 04 76 28 29 29

Pour les artisans

CFE de la Chambre de Métiers
32 rue de New York
38 026 GRENOBLE
Tél : 04 76 70 82 20

Pour les professions libérales

CFE URSSAF
1 rue des Alliés
38 100 GRENOBLE
Tél : 04 76 68 59 60

Pour les Agents commerciaux et les sociétés autres que commerciales

Greffe du Tribunal de Commerce
Nouveau Palais de Justice
Place Firmin Gauthier
39 019 GRENOBLE
Tél :04 56 58 50 67

Pour les agriculteurs

Chambre d'agriculture
142 avenue Marcellin Berthelot
38 100 GRENOBLE
Tél :04 76 20 68 68

RSI des Alpes

2 avenue de l'Obiou
38 706 LA TRONCHE
Tél : 04 38 42 00 00
www.le-rsi.fr

Mission : c'est l'organismes de sécurité sociale chargé d'assurer la couverture :

- maladie - maternité
- retraite
- invalidité
- décès des artisans et des commerçants

CIPAV Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assuranc ec vieillesse pour les professions libérales

21 rue de Berri
75 403 PARIS
www.cipav-berri.org